



Remboursement transports mensuel

Par **steph**, le **30/11/2011** à **01:50**

Bonjour,

je travaille comme employé de maison chez plusieurs employeurs, qui me payent avec le cesu (cheque emploi service), et un employeur (le principal), qui me paie comme employé, avec une fiche de paie classique.

Je prends le metro pour aller travailler, et je paie 62 euros de carte orange par mois. Je n'ai jamais demandé à mes employeurs de participer à mes frais de transports mensuels. Doivent-ils le faire ? Merci d'avance.

Je travaille entre 2 et 9 heures par semaine par employeur.

Par **pat76**, le **30/11/2011** à **13:27**

Bonjour

Le remboursement des frais de transport contre justificatif est de 50% pour l'employeur.

Le remboursement se fera au prorata pour chaque employeur.

Combien avez-vous d'employeurs?

Par **steph**, le **30/11/2011** à **20:20**

j'ai six employeurs. Les moins importants, j'y travaille 2h par semaine, le plus, 9h par

semaine. Comment faire le calcul, et que demander à chacun ? Merci.

Par **pat76**, le **01/12/2011** à **12:57**

Bonjour

50% des frais de transports à la charge des employeurs:

$62 : 2 = 31$ euros

$31 : 6 = 5,166$ euros que vous pouvez arrondir à 5,17 euros

Vous demandez donc à chaque employeur de vous rembourser 5,17 euros de frais de transport public chaque mois.

vous devrez donner un justificatif à chacun.

Par **steph**, le **01/12/2011** à **20:12**

ok, merci.

C valable meme si mes employeurs me payent par cheque emploi service ?

Une question parallele: qu'en est-il des cheques restaurants ? Y ai-je droit aussi ? Merci